

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-37

### **AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE** COMMUNES DE : CAUSSADE, FAUROUX, GARGANVILLAR, MONTECH, MONTPEZAT-de-QUERCY, NOHIC, PUYGAILLARD-de-QUERCY et VALENCE-d' AGEN

Par lettre du 15 février 2007, nous a été communiqué le montant des sommes à répartir au titre des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2007 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2006 s'élève à **284 353 Euros**.

D'autre part, nous disposons d'un reliquat sur la dotation 2006 de **59 462 €**. Ce qui porte l'enveloppe budgétaire 2007 à un montant total de **343 815 €**.

#### **I - Projets subventionnables**

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

##### **1) Transports en commun :**

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

##### **2) Circulation routière :**

- études et mise en oeuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

## II - Taux de subvention :

- Taux de base : 30 %

majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %

- Cas particuliers :

\* aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours)

- première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

\* \*  
\*

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

### \* DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE	COUT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	PROPOSITION DE SUBVENTION
<b>1) CAUSSADE</b> Réalisation de deux plateaux traversiers sur RD 926	20 034	1ère signalisation : 2 704 ralentisseurs : 17 330	2 704 x 100% + 17 330 x 30% = <b><u>7 903 €</u></b>
<b>2) FAUROUX</b> Travaux d'aménagement de sécurité sur le chemin rural dans le village <u>Observation</u> : population inférieure à 500 habitants	17 775	17 775	17 775 x 50 % = <b><u>8 887 €</u></b>

**\* DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE	COUT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	PROPOSITION DE SUBVENTION
<b>3) GARGANVILLAR</b> Création d'un chemin piétonnier le long de la RD61 <u>Observation</u> : population inférieure à 500 habitants	71 400	71 400	71 400 x 50% = <b><u>35 700 €</u></b>
<b>4) MONTECH</b> Travaux de sécurité au carrefour giratoire du collège <u>Observation</u> : travaux sur carrefour hors agglomération comportant une RD	109 120	85 715	85 715 x 70 % = <b><u>60 000 €</u></b>
<b>5) MONTPEZAT de QUERCY</b> Mise en place de ralentisseurs sur l'avenue de Cahors (RD 20)	15 004	1ère signalisation : 3 420 ralentisseurs : 11 584	3 420 x 100% + 11 584 x 30% = <b><u>6 895 €</u></b>
<b>6) NOHIC</b> Mise en sécurité – création de ralentisseurs dans la traverse du village	19 825	1ère signalisation : 4 200 ralentisseurs : 15 625	4 200 x 100% + 15 625 x 30% = <b><u>8 887 €</u></b>
<b>7) PUYGAILLARD de QUERCY</b> Acquisition de panneaux de signalisation de police <u>Observation</u> : population inférieure à 500 habitants	9 839	9 839	9 839 x 50 % = <b><u>4 919 €</u></b>
<b>8) VALENCE d'AGEN</b> Mise en conformité des feux tricolores avenue du Quercy et route de Cornillas	58 000	58 000	58 000 x 30% = <b><u>17 400 €</u></b>

**TOTAL : 150 591 €**

**Dotation au titre des amendes de police :**

Reliquat dotation 2006	59 462 €
Dotation 2007	<u>284 353 €</u>
<b>Total dotation 2007</b>	<b>343 815 €</b>

Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	<b>150 591 €</b>
Disponible .....	<b>193 224 €</b>

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 avril 2007**

CP 07/04-37

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES  
AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION  
ROUTIERE**

COMMUNES DE : CAUSSADE, FAUROUX, GARGANVILLAR, MONTECH,  
MONTPEZAT de QUERCY, NOHIC, PUYGAILLARD de QUERCY et  
VALENCE d' AGEN

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, fixant la nature des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 150 591 €:

*\* dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE	COUT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) CAUSSADE</b> Réalisation de deux plateaux traversiers sur RD 926	20 034	1ère signalisation : 2 704 ralentisseurs : 17 330	2 704 x 100% + 17 330 x 30% = <b><u>7 903 €</u></b>
<b>2) FAUROUX</b> Travaux d'aménagement de sécurité sur le chemin rural dans le village <u>Observation</u> : population inférieure à 500 habitants	17 775	17 775	17 775 x 50 % = <b><u>8 887 €</u></b>
<b>3) GARGANVILLAR</b> Création d'un chemin piétonnier le long de la RD61 <u>Observation</u> : population inférieure à 500 habitants	71 400	71 400	71 400 x 50% = <b><u>35 700 €</u></b>
<b>4) MONTECH</b> Travaux de sécurité au carrefour giratoire du collège <u>Observation</u> : travaux sur carrefour hors agglomération comportant une RD	109 120	85 715	85 715 x 70 % = <b><u>60 000 €</u></b>
<b>5) MONTPEZAT de QUERCY</b> Mise en place de ralentisseurs sur l'avenue de Cahors (RD 20)	15 004	1ère signalisation : 3 420 ralentisseurs : 11 584	3 420 x 100% + 11 584 x 30% = <b><u>6 895 €</u></b>
<b>6) NOHIC</b> Mise en sécurité – création de ralentisseurs dans la traverse du village	19 825	1ère signalisation : 4 200 ralentisseurs : 15 625	4 200 x 100% + 15 625 x 30% = <b><u>8 887 €</u></b>
<b>7) PUYGAILLARD de QUERCY</b> Acquisition de panneaux de signalisation de police <u>Observation</u> : population inférieure à 500 habitants	9 839	9 839	9 839 x 50 % = <b><u>4 919 €</u></b>
<b>8) VALENCE d'AGEN</b> Mise en conformité des feux tricolores avenue du Quercy et route de Cornillas	58 000	58 000	58 000 x 30% = <b><u>17 400 €</u></b>
<b>TOTAL :</b>			<b>150 591 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,